

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Prefet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélerer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

voire leur préférée ou bénéfice après modique charge
professeur fise cinquante cent pour la leçon, qu'il enseigne
avantage s'il en enseigne deux

en argent.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

(5)

(6)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

121

Qui bandit alors est immangeable
Semblable ne civil ou au

Arbaz N° 2.

mon environs

comportait essentiellement A

1° Arbaz

J 1

a. C'est une Commune proprement dite, composée de quelques villages tous proches les uns des autres, en sorte, qu'on les regarde pour un grand village.

c. de la paroisse d'Eyen, j'espère que la Commune d'Arba aura bientôt son propre Agent, présentement elle est encore sous l'agence d'Eyen.

d. Du District de Sion.

e. de Valais.

2° La circonference de toutes les maisons appartenantes au ressort de mon école n'est pas plus d'un demi quart d'heure.

3° a. à l'exception d'un petit village, appelé Blignoux, situated en tout environs 1/4 de mile ce village est situé sur le territoire d'Arba, éloigné d'une petite demi heure,

6 mai ce petit village ne donne que deux enfans à mon école.

1/4 de mile

à

1/4 de

à

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglements, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfants sont-ils distribués ou classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

4°. a. Les écoles voisines sont celles de Grimisuat et de St Roman (ou d'Ayen.)

b. celle de Grimisuat est éloignée d'une lieue d'ui celle de St Roman de trois quart d'heure: mais pour les enfans on doit bien compter une lieue; et comme d'un endroit de montagne, où il y a de très mauvais chemins et quantité de neige, en hiver, il n'est pas possible d'envoyer les enfans dire à l'école jusqu'à St Roman, ni ailleur.

IV.

5°. J'enseigne à lire, écrire, et l'orthographe en français, latin, et allemand; mais encore mieux en latin.

6°. La généralité de mes écoliers fréquentera jusqu'à la fin du mois de May, et une partie pendant toute l'année.

7°. Les uns je serai de l'Alphabet imprimé à 12 d'autres de celui du R. L. Pignat, celui-ci est moins l'uniformité dans ce point croit d'une grande utilité.

8°. En hiver on peut mieux les observer; mais en été, j'ai de la difficulté sur ce point, parce que je ne pourrai avoir les enfans à l'heure, que je voudrois bien leur fixer, mais à leur loisir, à cause des travaux pénibles de la campagne.

9°. En hiver l'école dura le jour entier, et une partie de la nuit. 10°. J'avais divisé mes écoliers en trois classes: dans la première étoient les plus avancés; dans la seconde les médiocres, dans la troisième les commençans. La dernière classe étoit assigné à sept heure du matin, (le soir de l'hiver à six heures,) jusqu'à neuf heures. le 2de depuis les neuf heures jusqu'à midi, alors je célébrais, à douze je prenai ma réfection; à une heure je prenai la 3me classe des commençans, ceux qui occupoient jusqu'à la nuit; et j'en avai encore après souper: il fallut encore une grande partie de la nuit pour achever mes heures, et autres devoirs de mon état.

11°. a. C'est la Commune, qui établit le Régent, et qui m'établi. Tous les citoyens votans s'assemblent dans la Commune pour le consulter, et pour demander un Régent.

b. Je suis de la Paroisse de St Germain.

c. Je m'appelle Alexis Berthod.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

127

d. âgé des 34 ans.

e. je n'ai point de famille.

f. C'est le dernier hiver que j'enseigne ici.

g. J'enseignai auparavant dans la paroisse de St Germain.

h. mes autres fonctions sont celles d'un Ecclésiastique.

12°. les nombre de mes écoliers monssoit en hiver à 52. tous compris, garçons et filles; j'en aurais en bien plus de 60, si tous avoient fréquenté. Je ne sais, combien j'en aurai en été; si on désire de le savoir, j'envirrai dans chaque liaison le nombre de mes écoliers.

13°. A l'école de la Commune d'Arbas appartient la 3me partie du Capital de 100. ecus bons, (chaque eudi à 15 francs baisses,) égale par le R. Jacquot ci-devant Cure d'Ayen en faveur des écoles de la paroisse.

Cure d'Ayen trouvera le détail de cette fondation (V. Le Ministre trouvera le détail de cette fondation dans les Réponses données par le Régent de la Commune d'Ayen, district de Sion, Canton de Valais.) la 3me partie des centes annuelles, du dit Capital revient à mon école.

2°. Les centes d'un Capital de vingt francs bons, fondé par un particulier d'Arbar, le total de ces deux centes vaut actuellement 53. baisses à mon école.

14°. Je n'exige aucun payement; on me fournit le bois, pour le reste chien me fait la reconnaissance qu'il lui plaît; et pour ce moyen les enfans des pauvres parents peuvent fréquenter mon école je bien gte les riches.

15°. Il n'y a point de bâtiment fixe, appartenant à l'école, le bâtiment, où j'enseigne, appartient à un particulier, qui le maintient à ses propres frais, et le fournit à Cavan, tage de toute la Commune. Ce bâtiment est à deux chambres, il n'est pas neuf, mais en bon état.

Observations.

Comme je suis très évidé du zèle de nos Legislateurs pour la bonne institution de la jeunesse, à la vérité, cette preuve seule de leur zèle devroit suffire pour faire corriger certains jugés, qu'on avoit ci-devant contre la nouvelle Constitution; je comprends aussi, qu'en qualité d'instituteur de la jeunesse je dois y correspondre; ce n'est que pour cette fin, que je prends la liberté d'y ajouter quelques observations relatives à la méthode d'instruire les enfans, méthode, que plusieurs Régents Villageois ignorent, et qui est cependant de la plus grande importance; car si un Régent observe une bonne méthode, les enfans fréquenteront son école avec plaisir et courage, et ils y feront des progrès considérables; mais au contraire, si un Régent ignore lui-même la méthode d'enseigner, il prendra peut-être beaucoup de la peine, mais le progrès de ses élèves ne correspondra pas à ses travaux.

Méthode d'enseigner à lire.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

b. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

compte de son partage sur chaque syllabe. Il exercera son enfant de cette façon pendant quelques semaines, jusqu'à ce qu'il sait bien partager les syllabes, et rendre compte de son partage; alors il donnera des leçons pour lire, mais en s'arrêtant à chaque syllabe. Je pratique cette méthode, est agréable aux enfants, ils fréquentent mon école avec courage, je vois avec plaisir, qu'ils apprennent à lire correctement, et que cette méthode leur donne de grandes lumières pour l'orthographe. Si on désirait d'avoir le dessin pour un Alphabet conforme à cette méthode, je le donnerais avec plaisir. J'ai aussi l'honneur d'offrir au Corps Législatif tous mes services possibles en faveur de l'institution de jeunes gens; car je desire de donner à mes législateurs des preuves que je suis en effet

Leur très dévoué serviteur Berthod

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence appartient-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au refort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Nom des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au refort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

123

Reponses Aux Questions

Relatives à l'état de l'école dans la Commune de Savoie.

Savoie n° 3. I

Rapports Locaux

1° Savoie nom général de la commune qui renferme plusieurs villages, & dans les villages les plus considérables ont tant une forme d'école.

a. Le Village du centre de cette commune s'appelle S. Germain.

b. Savoie est une commune proprement dite.

c. De la paroisse de Savoie, est de l'agence de Savoie.

d. Du district de Sion.

e. Canton de Valais.

2° D'autant qu'on tient une forme d'école dans les plus grands villages, l'éloignement des maisons appartenantes à l'école ne fait pas beaucoup plus de 10 minutes.

3° La commune de Savoie contient plusieurs villages ou hameaux.

1° Le village du Centre s'appelle S. Germain il est le principal étant abrité par l'église paroissiale de la maison contenant 33 personnes.

2° Chambon: village occidental de Savoie contient 18 maisons, son éloignement du centre 3 quarts d'heure.

3° Grandval: un village qui contient 38 maisons, éloigné d'un quart d'heure.

4° Lacets: un petit hameau qui contient 8 maisons, éloigné de 5 minutes.

5° Chaudière: petit hameau qui contient 3 maisons, éloigné de 6 minutes.

6° Montcellier: petit hameau qui contient 7 maisons, son éloignement d'un tiers quart d'heure.

7° Domèvre: village qui contient 42 maisons, est éloigné d'un quart d'heure.

8° Ormont: hameau qui contient 24 maisons, éloigné d'un quart d'heure.

9° Rottem: hameau qui contient 17 maisons, éloigné d'un quart d'heure.

10° Wiss: petit hameau qui contient 3 maisons, éloigné d'une heure d'au moins.

6° Nombre total des habitants de la commune porte à 600 personnes.